



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 MARS 2022

Délibération CS 2022-02-01 - Présentation et vote Compte Administratif 2021

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 mars, à 14 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la Mairie),
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part à la délibération : 5	Suite à la convocation qui a été adressée le 18 février 2022.

Étaient Présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de Charron – CDC Aunis Atlantique
- Madame BOUTET Martine – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,
- Monsieur ESCOBAR Raymond – CDA La Rochelle - en suppléance de Monsieur MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.

Pouvoir :

- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Esnandes CDA La Rochelle donne pouvoir à M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué et Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jérémy BOISSEAU, Président du SILEC.

Le Président, Monsieur Jérémy BOISSEAU, quitte alors la salle.

Monsieur Didier ROBLIN donne lecture du Compte Administratif 2021.

Les dépenses et les recettes proposées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2021 s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Total de recettes : 63 125,54 €
 - Total des dépenses : 63 125,54 €
- Section d'investissement :
 - Total des recettes : 167 500,00 €
 - Total des dépenses : 0,00 €

Les résultats de l'exercice 2021 ayant été présentés, Monsieur Didier ROBLIN donne acte de la présentation du Compte Administratif principal.

Monsieur Didier ROBLIN fait procéder au vote du Compte Administratif pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé de M. Didier ROBLIN et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le Compte Administratif 2021 tel que présenté et conforme en tout point au compte de gestion du receveur.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by the name 'BOISSEAU' in capital letters.